



**Union Départementale Fédérée des Associations
pour le Don du Sang Bénévole du Département des Vosges
(U.D. D.S.B. 88)**

Siège social : Domicile du Président

Déclarée sous le n°5847 – J.O. n°14 du 17/01/1965
Adhérente à la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole
<http://dondusang88.free.fr>

Cotisation pour l'année 2012 .
Ce document est à conserver pour votre comptabilité.

Selon la décision prise par le Conseil d'Administration le 17 / 11 / 2009, le montant de la cotisation fixé pour l'ensemble des Amicales des Vosges est de 50 €.

Ce montant reste inchangé pour l'année 2012.

Merci de bien vouloir régler cette cotisation pour le 15 février 2012.

L'Amicale de règle sa cotisation de 50 € pour l'année 2012 par chèque à l'ordre de l'U.D.D.S.B. 88 , adressé à Monique Didier, 15 Haut du Rhône 88240 GRANDRUPT DE BAINS

*Fait à , le
Signature*